

Informations importantes pour les candidates et les candidats à des bourses Swiss artists-in-labs dans des instituts/laboratoires scientifiques suisses en 2011.

contenu

1.	informations générales.....	1
2.	conditions de participation.....	1
3.	instituts/laboratoires scientifiques.....	2
4.	bourses en 2011	2
5.	attentes envers les bénéficiaires d'une bourse	3
6.	procedure de candidature.....	4
7.	jury.....	4
8.	critères de selection du jury	5
9.	responsabilité civile.....	5
10.	rôle du groupe de recherche pendant la réalisation du projet	5
11.	résultats de la recherche.....	6
12.	négociations et communication	6

1. informations générales

Le programme Swiss artists-in-labs est le fruit d'une collaboration entre la Zürcher Hochschule der Künste ZHdK, l'Institute for Cultural Studies in the Arts (ICS) et l'Office fédéral de la culture (OFC).

Le programme Swiss artists-in-labs entend mettre à la disposition **de candidates et de candidats suisses** (cf. article 2) quatre bourses Swiss artists-in-labs dans quatre laboratoires scientifiques suisses entre le 1er mars 2011 et le 1er décembre 2011. Le travail du groupe de recherche Swiss artists-in-labs a pour but de jeter des passerelles entre l'art et la science et de permettre de nouvelles expériences et collaborations au niveau de la recherche dans ces disciplines. Avant lui, il y avait un projet aïl, soutenu par la KTI/CTI et réalisé sous la forme d'un concours international. D'autres projets internationaux sont proposés dans le cadre de la ZHdK.

2. conditions de participation

Peuvent se présenter: Artistes suisses ou artistes ayant vécu en Suisse les 5 dernières années ou qui sont mariés à une personne de nationalité suisse.

La candidature d'un couple d'artistes pour un laboratoire est autorisée. Un des partenaires doit être citoyen suisse.

La date limite d'envoi: 1 septembre 2010. Les candidatures doivent parvenir à l'adresse susmentionnée aussi bien que compléter sur la plateforme en ligne jusqu'à cette date dernier délai. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

3. instituts/laboratoires scientifiques

Les artistes déposant leur candidature à une bourse peuvent remettre une proposition de projet pouvant être réalisé dans un laboratoire bien précis. **Cette proposition doit être exhaustive, allant dans le sens d'un projet alliant art et science et pouvant arriver jusqu'à la phase d'exécution. La proposition doit tenir compte des intérêts spécifiques des laboratoires scientifiques sur le plan de la recherche.** Un scientifique appartenant au laboratoire est à la disposition de l'artiste à des fins de transmission de savoir et/ou de collaboration. La production de prototypes et de concepts doit être développée.

- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf, www.wsl.ch
- Computer Systems Institute, Native Systems Laboratory, ETH Zürich, www.cs.inf.ethz.ch
- Service de Chirurgie Cardio-Vasculaire, Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV, Lausanne, www.cardio-vascular.chuv.ch
- Recherche Centers in Neuroscience and Affective sciences, University of Geneva, <http://neurocenter.unige.ch>, www.affective-sciences.org

Ne pas prendre contact avec les laboratoires avant la fin de la procédure de sélection par le jury! Les profils individuels des laboratoires sont publiés sur le site Internet www.artistsinlabs.ch. En cas de question relative aux laboratoires, il est possible de contacter le groupe de recherche Swiss artists-in-labs à l'adresse ail.program@zhdk.ch.

4. bourses en 2011

Le programme Swiss artists-in-labs parrainera cette année quatre artistes en accordant le soutien suivant à chacun d'entre eux:

- honoraires mensuels de CHF 2'500.00 pendant toute la durée de la bourse, soit 9 mois au maximum;
- accès aux installations des laboratoires scientifiques suisses et collaboration avec le personnel scientifique chargé de la recherche (comprenant une place de travail ou un studio au sein du laboratoire scientifique);
- remboursement de frais de matériel supplémentaires dans certains laboratoires;
- deux copies du rapport de recherche final;
- remboursement de frais de déplacement dans certains cas.

5. attentes envers les bénéficiaires d'une bourse

- Les artistes s'engagent, dans le cadre de leur séjour au sein du laboratoire, à travailler au projet soumis au jury et approuvé par ce dernier.
- Ils s'engagent à coopérer avec le groupe de recherche Swiss artists-in-labs.
- 3 rapports écrits, décrivant le déroulement, la réalisation du projet et les objectifs atteints, doit être remis.
- La bourse Swiss artists-in-labs est liée aux interviews données par les artistes.
- Les bénéficiaires s'engagent à donner une leçon unique dans le cadre de la ZHdK pendant la durée de leur projet. Ils doivent présenter aux étudiants de la ZHdK leur travail artistique et leurs expériences relatives au projet Swiss artists-in-labs.
- Ils doivent signer un contrat de projet avec le groupe de recherche Swiss artists-in-labs et un laboratoire scientifique suisse avant le début de leur bourse. Ils s'engagent ainsi à respecter les conditions d'engagement de la ZHdK et les accords passés avec les laboratoires. Ce contrat règlemente pour l'essentiel les points suivants:
 - a) indications relatives aux objectifs poursuivis par le projet alliant art et science
 - b) modalités du copyright et obligations de garder le silence
 - c) conditions d'engagement et de rémunération
 - d) réglementation relative au séjour dans le laboratoire
 - e) début et durée du projet
 - f) responsabilité civile.

6. procedure de candidature

- a. Prendre note des informations et des „Lab Abstracts“. En cas de question concernant les conditions de participation ou les institutes/laboratoires, contactez-nous: ail.program@zhdk.ch.
- b. Remplir le formulaire de demande (DOC).
- c. S'inscrire sur la plate-forme en ligne, sélectionner le laboratoire désiré, télécharger le formulaire de demande (DOC), une copie d'une carte d'identité ou d'un passeport et du matériel (max. 500MB, format: JPEG PNG GIF MP3 MOV MP4 WMV DOC PDF)
- d. Envoyer le formulaire de demande ainsi que des matériaux:

Zürcher Hochschule der Künste ZHdK
ICS / Irène Hediger
Swiss artists-in-labs Program
Hafnerstrasse 31
Case postale
CH 8031 Zürich

Les candidatures et le matériel envoyé restent la propriété du groupe de recherche Swiss artists-in-labs et ne seront pas retournés à leur expéditeur. Le matériel sera archivé en tant que matériel de référence et conservé pour un usage ultérieur. Ce matériel ne sera pas reproduit sans l'autorisation expresse de son auteur.

7. jury

Le jury se compose de 5 personnalités indépendantes appartenant au monde de l'art et de la science et de représentants des laboratoires scientifiques suisses. La décision de l'octroi des 4 bourses Swiss artists-in-labs sera prise le 1 décembre 2010 dernier délai. Les gagnantes et les gagnants seront contactés par téléphone et informés par e-mail. Si un/e gagnant/e devait ne pas pouvoir donner suite à l'attribution d'une bourse, cette dernière serait attribuée au/à la gagnant/e classé/e juste derrière lui.

Les noms des gagnantes et des gagnants seront publiés sur le site Internet www.artistsinlabs.ch.

La décision du jury est irrévocable. Par la remise de leur candidature, les candidates et les candidats acceptent les conditions relatives à la procédure de sélection.

8. critères de selection du jury

Le jury recherche des propositions de projet ayant le profil suivant:

- propositions novatrices, originales et/ou interprétatives, conceptuelles, ayant pour but de tisser des liens entre l'art et la science,
- concepts bien documentés tenant compte de l'état actuel de la recherche dans le contexte scientifique retenu (laboratoire),
- pertinence du travail artistique déjà effectué en rapport avec l'idée à la base de la proposition de projet,
- intérêt à coopérer avec des scientifiques et à apprendre à leur contact,
- aptitude à communiquer des idées, des procédures et des méthodologies créatives,
- plan de projet réaliste en ce qui concerne la durée de la bourse et le laboratoire,
- possibilité d'exposer ou de publier le résultat du projet et/ou de poursuivre le développement de ce dernier.

9. responsabilité civile

Le groupe de recherche Swiss artists-in-labs et la ZHdK n'assument aucune responsabilité pour tout dommage personnel pouvant survenir pendant le séjour dans un laboratoire. Il est recommandé de contracter une assurance responsabilité civile personnelle pour le début de la bourse Swiss artists-in-labs.

10. rôle du groupe de recherche pendant la réalisation du projet

Le groupe de recherche Swiss artists-in-labs coordonne et documente les séjours en laboratoire. Il évalue les expériences des artistes et des scientifiques pendant la durée des projets par le biais d'interviews. Il analyse et compare les différents projets et leurs résultats sur la base de la compatibilité des procédures, de la méthodologie et de la procédure de communication, ainsi que de la convergence des mondes de l'art et de la science.

Les personnes suivantes appartiennent au groupe de recherche Swiss artists-in-labs:

- Irène Hediger, MAS UniBS, co-directrice du Swiss artists-in-labs Program
- Prof. Dr. Jill Scott, co-directrice du Swiss artists-in-labs Program et artiste en médias

11. résultats de la recherche

Des fonds tiers sont recherchés pour la publication des enquêtes et des résultats du programme de recherche Swiss artists-in-labs.

12. négociations et communication

Le groupe de recherche Swiss artists-in-labs est responsable de l'ensemble des négociations, questions et modifications entre les participantes et les participants au projet et les laboratoires. C'est la raison pour laquelle les bénéficiaires d'une bourse Swiss artists-in-labs s'engagent à communiquer directement avec les responsables de projet en cas de questions ouvertes, de problèmes ou de divergences d'opinion voire de réclamations. Il incombe à la direction du projet de servir d'intermédiaire et de prendre les mesures appropriées à la satisfaction des parties afin de résoudre tout problème de communication ou conflit.